

Flashez ce code pour accéder au livret d'accueil !



PPA



Modalités d'intervention

L'équipe programme avec le partenaire son intervention. Elle n'a pas vocation à répondre aux situations d'urgences.

Préalable avant toute démarche

- Accord de la personne concernée
- Pas de prise en charge psychiatrique en cours

Appel du partenaire vers l'équipe au 02 97 02 38 26

Si absence et aux heures de fermeture, un répondeur est disponible

Evaluation infirmière avec le demandeur

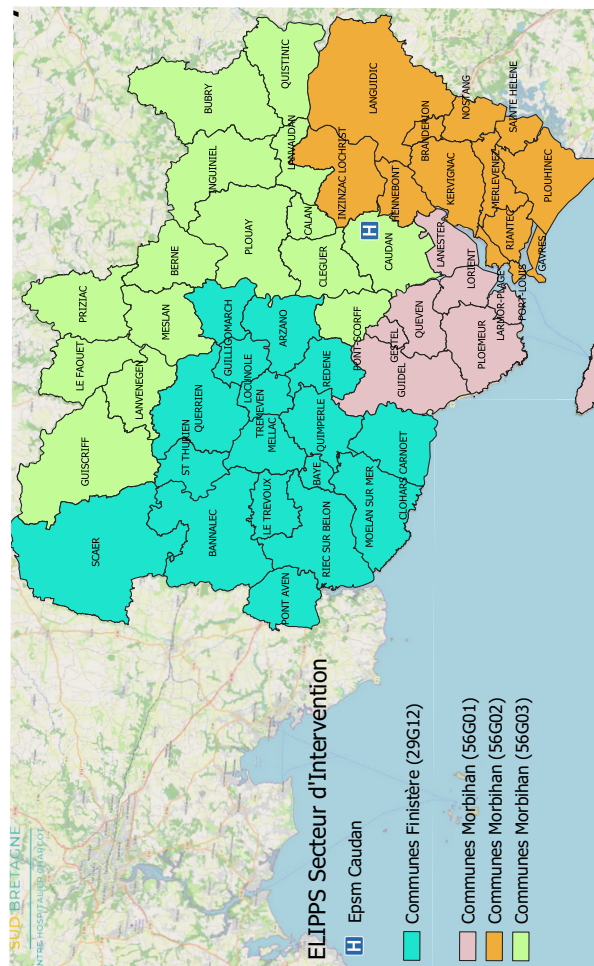
Si proposition de rencontre : 1er RDV toujours en tripartite (personne concernée/partenaire demandeur/infirmière)

Objectif

L'objectif est d'« aller-vers » la personne et de l'inscrire dans un circuit de soins pour répondre à :

- sa situation de précarité et/ou d'isolement ;
- sa souffrance liée à des troubles psychiques ;
- ses difficultés à effectuer des démarches pour accéder aux soins tant psychiatriques que somatiques.

Secteurs d'intervention



Service communication EPSM Sud Bretagne - février 2024

EMPP/ELIPPS

Equipe Mobile Psychiatrie Précarité
Equipe de Liaison Intersectorielle
Précarité Psychiatrie



02 97 02 38 26

elipps@ch-charcot56.fr

du lundi au vendredi

de 9h à 17h

Pour contacter les infirmières :
Fanny Stéphan : 06 83 33 16 95
Sandrine Renault : 07 85 85 81 28
Lydie Hinault : 06 37 62 18 86

Plaquette à destination des professionnels

Créée en 2007⁽¹⁾, l'Equipe de Liaison Intersectorielle Précarité Psychiatrie (ELIPPs) est une Equipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP) composée de professionnels infirmiers, d'un psychologue, d'une assistante sociale de la PASS Psy⁽²⁾, d'un cadre de santé et d'un psychiatre, ont pour objectifs de répondre aux missions et aux actions suivantes auprès de ses partenaires et de son public.

Auprès de nos partenaires

Les actions de l'EMPP s'inscrivent dans le réseau médico-social et en collaboration étroite avec ses différents partenaires.

Missions

- Faire le lien entre les partenaires sociaux en charge de ces personnes et les équipes de psychiatrie ;
- Favoriser les échanges, la réflexion et la sensibilisation aux questions de santé mentale ;
- Élaborer un projet commun.

Actions

- Apporter une expertise en Santé Mentale ;
- Soutenir les équipes ;
- Échanger les savoir-faire et les pratiques ;
- Favoriser la synergie et la complémentarité des actions avec les travailleurs sociaux.

Auprès du public

L'EMPP intervient auprès des personnes en situation de précarité, isolées ou exclues du fait de troubles psychiatriques et ayant d'importantes difficultés à effectuer des démarches ou à accéder aux soins tant psychiatriques que somatiques dans le cadre de ses missions sur la PASS Psy.

- Repérer et dépister les souffrances psychiques et psychiatriques ;
- Favoriser l'accès aux soins ;
- Amorcer un travail pré-thérapeutique, aider à la continuité des soins.

« Aller-Vers »

- des lieux fréquentés par les personnes en situation de précarité ;
- un accompagnement personnalisé en proposant un dispositif de soin adapté.

⁽¹⁾ Suite à la circulaire DHOS/02/DGS/6C/DGAS/1A/1B N° 521 du 23 novembre 2005 relative à la prise en charge des besoins en santé mentale des personnes en situation de précarité et d'exclusion et à la mise en œuvre d'équipes mobiles spécialisées en psychiatrie et dans la continuité de l'action de coordination PRAPS

⁽²⁾ Permanence de l'Accès aux Soins de Santé en Psychiatrie.